

Conseil d'agglomération SICOVAL Conseil de Communauté Compte-rendu 11 avril 2016- 20 h 30

DIAS / Direction de l'Innovation et de l'Action Sociale

22 - Tarification des Accueils de Loisirs Sans Hébergement du territoire

Rapporteur : Catherine GAVEN, Membre associé au Bureau

Depuis le transfert de compétence au 1^{er} janvier 2012, les structures de l'Enfance fonctionnent avec les tarifs initiaux hérités des communes et syndicats. De plus, l'augmentation du prix du repas pratiqué par les différents prestataires n'a pas été répercutée sur les tarifs appliqués aux familles.

L'objectif initial de cette démarche était la mise en place d'une grille tarifaire unique harmonisée dans un souci d'équité d'accès au service pour toutes les familles du territoire. Le chantier «harmonisation tarifaire des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)» a alors été lancé par la Commission Enfance. Le travail a été mené par un groupe d'élus volontaires et de techniciens. La disparité des politiques tarifaires appliquées actuellement sur le territoire et la diversité des outils à disposition des équipes pour traiter les données sur le terrain explique que le chantier ait nécessité plusieurs mois.

L'analyse effectuée par le groupe de travail a porté sur la comparaison des grilles et tarifs applicables à une journée entière, repas inclus.

La mise en œuvre de l'harmonisation des tarifs se base sur les éléments suivants :

- Utiliser les Quotients Familiaux (QF) Caf Pro qui intègrent au revenu fiscal de référence, les aides de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) à la famille.
- Harmoniser les tranches de QF sur la base de celles de la CAF.
- Proposer des tranches supplémentaires au-delà des 1 650 €, inexistantes à ce jour afin de permettre une tarification modulée y compris pour les hauts revenus.
- Tendre vers une évolution linéaire des tarifs sur l'ensemble des tranches.
- Prendre en compte le dispositif «Vacances Loisirs» de la CAF en faisant apparaître ces aides sur les grilles communiquées aux familles.
- Intégrer le prix du repas dans une journée ALSH.

Tous les centres de loisirs se baseront dorénavant sur la même grille de QF et tarifaire.

Les tranches proposées sont les suivantes :

Moins de 400	De 401 à 599	De 600 à 799	De 800 à 899	De 900 à 999	De 1000 à 1149	De 1150 à 1399	De 1400 à 1649	De 1650 à 1999	De 2000 à 2199	De 2200 à 2499	De 2500 à 2799	Plus de 2800	Ext
--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	--------------	-----

Les familles ne fournissant pas les éléments qui permettraient de calculer le QF Caf Pro, se verront appliqués systématiquement le tarif maximal. Pour celles qui ne sont pas allocataires, elles devront fournir leur avis d'imposition de l'année N-1.

D'un point de vue financier, il est attendu de la mise en œuvre des tarifs une recette supplémentaire de 5% pour la collectivité.

La nouvelle tarification pourra impacter financièrement un certain nombre de familles compte tenu du nouveau calcul basé sur Caf Pro.

La base de calcul correspond au tarif moyen constaté sur le territoire (courbe bleue).

La proposition permettrait d'augmenter à minima les tranches basses et de compenser par une augmentation acceptable pour les tranches les plus élevées (courbe verte) au lieu d'imputer une augmentation de 5% sur toutes les tranches (courbes rouge).

Cette augmentation de 5% prévue applicable à l'été 2016 s'explique par le fait qu'il n'y en a eu aucune depuis 2012 et qu'elle inférieure à 1% par an sur cette période de cinq années.

Il faut également noter que la courbe d'augmentation est inférieure à 5% (de 2% à 4%) pour les revenus de tranches les plus faibles (moins de 1000 €).

Il est proposé de valider la nouvelle tarification des ALSH pour une mise en application à compter des vacances d'été (à partir du 06/07/16).

Dès approbation de la nouvelle grille, les services travailleront sur la communication à destination des familles.

La mise en œuvre technique de ces nouvelles grilles (QF et Tarifs) va impacter les services en charge des inscriptions (régies, communes, CVQ...). Les gestionnaires seront accompagnés pour procéder aux différentes tâches administratives :

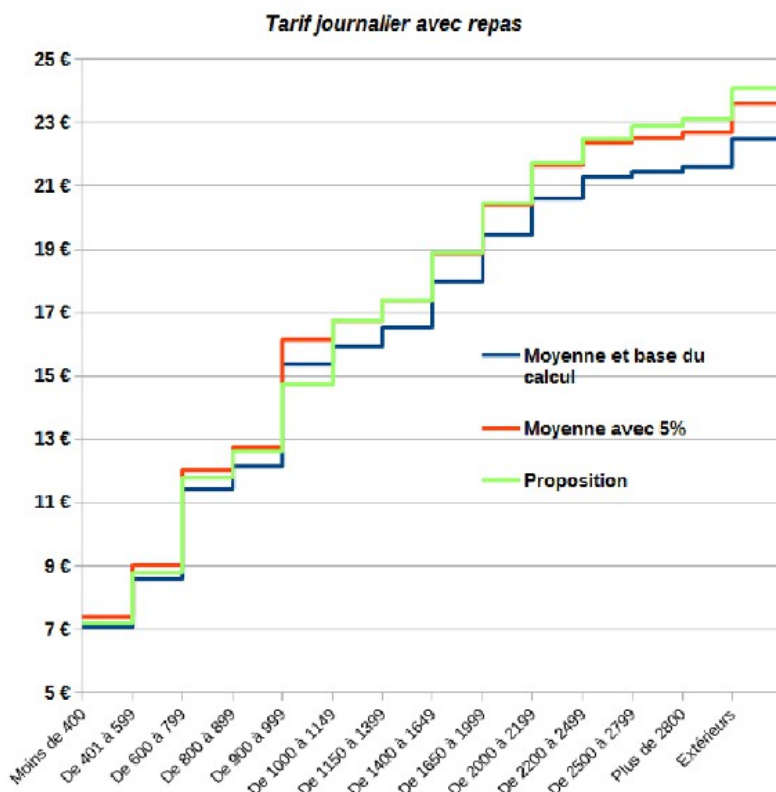
- o Demande de justificatifs aux parents
- o Vérification des QF sur la base de Caf pro
- o Modification des formulaires d'inscription... (éléments à intégrer au chantier «harmonisation des règlements de fonctionnement»)

La modification tarifaire sera intégrée au règlement de fonctionnement harmonisé des structures ALSH du territoire sur lequel travaille un groupe élus/techniciens issus de la Commission Enfance. Ce nouveau règlement sera mis en application à la rentrée scolaire 2016.

Les grilles tarifaires mises en place seront les suivantes pour une journée entière avec repas.

L'accueil en demi journée avec ou sans repas ne concerne que les centres d'Ayguesvives, Baziège, Lauzerville, Montgiscard, Odars et les coteaux (LEC : ALSH itinérant). Les tarifs applicables pour ce type d'accueil sont détaillés en annexe 3.

Le groupe de travail sur l'harmonisation tarifaire complètera cette nouvelle grille pour le mercredi de l'année scolaire prochaine en tenant compte de la séquence de 12h à 14h.



ANNEXE 3 - TARIFICATION ALSH DEMI-JOURNEE AVEC OU SANS REPAS

ALSH concernés par l'accueil à la 1/2 j avec ou sans repas (Ayguesvives, Bazège, Lauzerville, Montgiscard, Odars et Coteaux (LEC Itinérant))	Moins de 400	De 401 à 599	De 600 à 799	De 800 à 899	De 900 à 999	De 1000 à 1149	De 1150 à 1399	De 1400 à 1649	De 1650 à 1999	De 2000 à 2199	De 2200 à 2499	De 2500 à 2799	Plus de 2800	Ext	Non fourni
Accueil 1/2 journée sans repas (50% de la journée)	3,61 €	4,41 €	5,90 €	6,32 €	7,38 €	8,38 €	8,69 €	9,45 €	10,24 €	10,87 €	11,24 €	11,45 €	11,57 €	12,04 €	11,57 €
Accueil 1/2 journée avec repas (75% de la journée)	5,41 €	6,61 €	8,85 €	9,48 €	11,07 €	12,57 €	13,04 €	14,17 €	15,36 €	16,31 €	16,86 €	17,17 €	17,35 €	18,06 €	17,35 €

Il est proposé:

- d'appliquer les nouvelles règles pour déterminer les QF à partir de Caf Pro,
- d'approuver la nouvelle grille de QF en intégrant les tranches supplémentaires,
- de voter les tarifs détaillés ci-dessus à compter des vacances d'été 2016,
- d'intégrer les points ci-dessus aux règlements de fonctionnement des ALSH
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Bruno Caubet demande s'il existe des dégressivités s'il y a plusieurs enfants par famille : non cela n'est pas prévu (Catherine Gaven)
Adopté par 58 voix Pour, 1 Contre, 3 Abstentions et 4 refus de vote.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance levée à 23h29